



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

informatique

Question écrite n° 53115

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur le nombre de fichiers constitués au sein de son ministère, ainsi que des administrations et services en dépendant, qui font l'objet de déclarations auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ainsi que le prévoit la loi en pareille matière.

Texte de la réponse

Le nombre de fichiers constitués au sein du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire qui ont fait ou font actuellement l'objet de déclarations, de demandes d'avis ou d'autorisations auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est de 18. Ce chiffre inclut les fichiers constitués avant 2008 par les ministères de l'intérieur, des affaires étrangères et des affaires sociales et dont la responsabilité a été transférée en 2008 au ministère chargé de l'immigration nouvellement constitué.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53115

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6047

Réponse publiée le : 21 juillet 2009, page 7249